Fédération Française de SCRABBLE

Compte-rendu de la réunion par visio-conférence
Le lundi 9 novembre 2026 à 20h15

Suite à la démission du Bureau Directeur le 3 novembre 2026, la doyenne du CA, Annie Gruchot, a convoqué les membres de celui-ci, avec l'aide de Séverine Gruchot, employée de la FFSc, pour l'aspect technique en particulier.

Sur 32 membres, 26 étaient présents au début et 27 par la suite.

Annie G. a rappelé les textes pour la tenue d'un CA en cette période de transition. Il fallait au minimum 11 voix pour qu'un CA puisse se dérouler.

Votants : 26 / Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 0

Un CA a pu donc se tenir ce jour.

Compte rendu du CA du 09/11/2026

I. Article concernant les élections anticipées dans le Règlement Intérieur.

Un travail très conséquent et important a été mené par Marc Demoures qui a proposé un article 5.1.6 à intégrer dans le RI. Ce document a été envoyé à l'ensemble des membres convoqués.

Suite aux échanges, le calendrier électoral proposé a été modifié pour laisser plus de temps aux candidats de monter une liste mais également de mettre en place un programme qui fasse consensus au sein des équipes qui candidateront.
L'objectif étant également que tout se passe dans des délais raisonnables afin de ne pas avoir une période de transition supérieure à 4 mois.

Vote du point 5.1.6 : 27 votants, texte voté à l'unanimité.
Le texte approuvé se trouve en Annexe 1.

II. Commission électorale

Au regard de la situation, la commission électorale a été nommée, sachant qu'aucun des 3 membres pressentis ne seront sur une liste.
Il s'agit par conséquent d'Annie Gruchot, Marie-Dominique Julliot et Marie-Odile Panau, cette dernière étant nouvelle présidente du comité Poitou-Charentes.

III. Liste des opérations courantes autorisées pendant l'intérim

Annie G. a lu la fiche pratique proposée par Marc D. concernant la liste des opérations obligatoires et courantes afin d'assurer la continuité de gestion de la FFSc.
Elle précise qu'elle aura besoin de l'aide de Séverine G., en particulier pour les demandes de congé.
Ce document n'a pas soulevé de questions particulières.

Une question a été abordée concernant l'organisation de la finale IC en 2027, pour laquelle il n'y avait pas encore de candidat retenu à ce jour.
Une proposition d'organisation à Auxerre a été envoyée à Annie, qui demande si d'autres personnes ont connaissance de candidatures.
Jean-Marc Delcourt, qui précise qu'il n'a pas démissionné de la présidence de la commission classements et tournois, se propose de faire l'étude des dossiers de candidature pour Auxerre et Calais, suite au désistement de la candidature de Montpellier pour 2027. En effet, c'est une décision à prendre assez rapidement, il est donc proposé l'étude des dossiers pour fin novembre. La décision sera prise ensuite soit par visio, soit par courriel, par les membres du CA.

Il est rappelé que les commissions doivent pouvoir poursuivre leur travail.

IV. Prochain CA

L'hôtel le Mercure de Dijon a accepté soit de rembourser l'acompte, soit de décaler les dates, car le CA prévu en janvier 2027 ne pourra pas se tenir.
Il est proposé de le faire les 3 et 4 avril 2027. Séverine va faire la demande pour savoir si c'est disponible à cette date.

V. Questions diverses

Une question est posée sur les missions des salariés et en particulier du rôle de Séverine, surtout en cette période compliquée et au regard de la connaissance qu'elle a des dossiers de la FFSc. Annie G. précise que la gouvernance actuelle ne peut pas prendre de décision pour lui redonner son poste de direction. Severine assume auprès de ses collègues les relais, elle s'occupera des fiches de paie, des congés... Elle assurera également les fonctions du point de vue financier, car il faut bien payer les factures.
Annie précise que son contrat de travail n'avait pas été modifié, n'ayant jamais eu d'avenants. Par conséquent, elle est toujours sur le poste de Directrice Générale. Elle pourra donc continuer de remplir les missions liées à ce poste.

Annie remercie l'ensemble des personnes présentes et tous ceux qui ont accepté d'aider durant cette période.

Fin de la réunion : *Le lundi 9 novembre 2026 à 21h30*

Secrétaires de séance :
Anne Albini





Severine Gruchot

Présidente de séance : Annie Gruchot



27 VISIO DU LUNDI 09 NOVEMBRE - émargement et votes

		26	27		
Confirm	convoqué	**VOTE 1**	**VOTE 2**	32	
OUI	A	P	P	Mme Chantal DARDENNE	
OUI	B	P	P	M. Jean-Jacques CAPDEVILLE	
OUI	C	P	P	Mme Marie-Thérèse FERREIRA	
OUI	D	P	P	M. Ignace BUTY	
OUI	E	P	P	Mme Anne BONHOMME	
OUI	F	P	P	Mme Sylvie GUILLEMARD	
OUI	G	P	P	Mme Marie-Odile MORELLE	
OUI	H	P	P	M. Jean-Philippe MAIGNEL	
OUI	I	P	P	M. Laurent ARNAUD	
OUI	J	P	P	Mme Marie-Odile PANAU	
OUI	K	P	P	M. Didier COPPENS	
OUI	L	P	P	Mme Elisabeth CARREZ	
OUI	M	P	P	M. Yves GASNIER	
OUI	N	P	P	M. Jean-Yves BESNARD	
OUI	O	P	P	Mme Annie GRUCHOT	
OUI	P	P	P	Mme Manuella GRIMAL	
OUI	R	P	P	Mme Anne ALBINI	
OUI	S	P	P	M. Jean-Marc DELCOURT	
OUI	T	P	P	M. Christophe RAYNAL	
OUI	V	P	P	M. Pascal ASTRESSES	
NON	W			Mme Catherine HANIEZ	a démissionné
OUI	X	P	P	Mme Marie-Dominique JULLIOT	
OUI	Y	P	P	M. Régis PEPINO	
NON	CORSE			Mme Françoise GARION	
OUI	GUAD		P	Mme Michèle MARIE-JOSEPH	
OUI	MART	P	P	M. Georges BELLAME	
	GUY			Mme Sonia DÉDÉ	
OUI	REU	P	P	M. Jean-Luc CHAMPENOIS	
	NEWC			M. Sylvain TOLASSY	
OUI	DNSC	P	P	M. Jean-François HIMBER	
OUI	DNSJS	P	P	M. Quentin MALLEGOL	Antonin AUBRY
	CNEDD			M. Eric MAZOYER	

FFSc - Opérations courantes autorisées pendant l'intérim

Fiche pratique • Novembre 2026 • Après démission de tous les membres du bureau directeur, titulaires et suppléants

Principe : seules figurent ci-dessous les opérations relevant du fonctionnement courant et de la continuité fédérale. Leur exécution suppose toujours une habilitation régulière.

Opération	Appréciation	Conditions / limites
ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT		
Licences, renouvellements et affiliations ordinaires	**Courant**	Application des règles existantes
Courriers et information des clubs et comités	**Courant**	Communication factuelle
Maintenance du site et des logiciels	**Courant**	Continuité des services
FINANCES ET COMPTABILITÉ		
Salaires, charges sociales, impôts	**Courant**	Obligations légales et contractuelles
Factures et loyers exigibles	**Courant**	Engagements préexistants
Exécution du budget adopté	**Aucun budget n'a été adopté !**	Dans les limites des compétences et crédits.
Petites dépenses indispensables	**Courant**	Justifiées et proportionnées
PERSONNEL		
Congés, absences, contrats et rémunérations existants	**Courant**	Respect du droit du travail
COMPÉTITIONS ET ACTIVITÉS		
Maintien des compétitions programmées	**Courant**	Si calendrier et budget approuvés par l précédent bureau
Règlement des arbitres et prestataires habituels	**Courant**	Aux conditions habituelles
GOUVERNANCE ET RELATIONS EXTÉRIEURES		
Préparation des élections	Prioritaire	Procédure régulièrement habilitée
Échanges courants avec partenaires et FISF	**Courant**	Sans engagement nouveau

Principes de gestion

1. Continuité : exécuter les décisions antérieures et honorer les obligations existantes.
2. Autres opérations : **accord préalable** du conseil d'administration ou, une fois les listes candidates déposées, **accord unanime** de celles-ci.
3. Transparence : documenter les opérations et en informer les instances compétentes.

Une activité courante exige une habilitation régulière

La qualification d'« affaire courante » ne confère aucun pouvoir de décision ou de signature. Pour toute autre opération, rechercher l'accord préalable du conseil d'administration ou, après dépôt des listes, l'unanimité des listes candidates. Cet accord unanime constitue une garantie de concertation, mais ne remplace pas la décision ni la signature de l'organe ou de la personne **légalement habilitée**. Le conseil d'administration conserve ses compétences statutaires.

Références : statuts FFSc (31 octobre 2024), articles 5, 6, 7 et 12 ; règlement intérieur (7 juin 2025), articles 5.1.5, 5.2, 6 et 9. L'article 5.1.5 vise la transition électorale ordinaire et sert ici de référence de prudence, non de règle directement applicable à la démission collective.